

DELIBERATION

Relative à l'élection du bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Conformément à l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
le Conseil municipal

À ÉLU

Les membres suivants afin de constituer le bureau du conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 :

Le Président

Monsieur Olivier Gros

Élu par 9 voix pour soit à l'unanimité

La Vice-Présidente

Madame Catalina Kauz

Élu par 9 voix pour soit à l'unanimité

Le Secrétaire (externe)

Monsieur Christophe Mage

Élu par 9 voix pour soit à l'unanimité